AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0322
FR0000074148-FS0142

3 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2014, l'établissement public à caractère industriel et commercial BPI-Groupe (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex), (« EPIC BPI-Groupe »), a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], le 27 février 2014, le seuil de 5% du capital de la société ASSYSTEM et ne plus détenir aucun titre ASSYSTEM.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par Bpifrance Participations SA des actions ASSYSTEM qu'elle détenait à l'offre publique d'acquisition déposée par la société HDL Development[2] visant les titres ASSYSTEM.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Cf. notamment D&I 214C0297 du 24 février 2014.